

DÉCLARATION DU PASSIF MINIER – LAC À LA TRUITE D'IRLANDE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a publié en 1985 un rapport intitulé « La Bécancour, une tâche urgente » destiné à tous ceux qui, de près ou de loin, ont un rôle à jouer en matière d'assainissement des eaux – municipalités, entreprises, exploitations agricoles, groupes environnementaux et population en général;

CONSIDÉRANT QUE le lac à la Truite d'Irlande, élargissement de la rivière Bécancour, a subi un vieillissement prématuré et qu'un mémoire a été déposé en janvier 2015 auprès de plusieurs instances sous le titre « LE LAC À LA TRUITE D'IRLANDE EN VOIE DE DISPARITION »;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation minière passée, l'érosion et la sédimentation des résidus miniers (haldes) en bordure de la rivière Bécancour font en sorte d'ensabler l'étang Stater et le lac à la Truite d'Irlande;

CONSIDÉRANT QUE l'étude paléolimnologique des lacs du bassin de la rivière Bécancour (Olivier Jacques & Reinhard Pienitz Mai 2022), que l'érosion des haldes de résidus miniers amiantés (RMA) sur plus de 10 km en bordure de la rivière confirme l'eutrophisation accélérée de l'étang Stater et du lac à la Truite d'Irlande;

CONSIDÉRANT QU'EN 1969 et en 1979, certains groupements sportifs, sociaux-économiques et comités, principalement l'Association Chasse et Pêche de Plessisville (ACPP) se sont mobilisés et concertés pour mener des actions pour dépolluer la rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les suivis de la qualité de l'eau en 2017, 2018, 2019 et 2021 par RAPPEL et GROBEC confirment l'ampleur de la contamination de la rivière Bécancour et plus particulièrement par la fibre d'amiante comportant ainsi un risque inhérent important sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le comité interministériel de plusieurs ministères n'ont considéré aucune action ou étude dans le plan d'action 2022-2025-amiante, sauf l'échantillonnage de la rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que la réappropriation du lit de la rivière de la rivière Bécancour à son ancien puits, le lac Noir devenu le lac d'amiante est la solution pour l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs fluviaux en aval de ce puits.

NOUS, MEMBRES DE L'APLTI, DÉCLARONS ET ADOPTONS À L'UNANIMITÉ EN CE 21 JUIN 2023 lors de la 8^e Assemblée Générale Annuelle de notre association :

- QUE la rivière Bécancour comporte des milieux humides importants et qu'elle abrite une riche biodiversité, notamment dans l'Étang Stater et le lac à la Truite d'Irlande ;
- QUE les nombreuses érosions et la non-stabilisation des haldes affectent la qualité de l'environnement de la rivière Bécancour, et que leur impact est réel et préjudiciable;
- QUE les générations futures encourent des risques;
- **QUE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR (secteur Haute-Bécancour) et plus particulièrement, le lac à la Truite d'Irlande DOIVENT ÊTRE RECONNU COMME PASSIFS MINIERS, tout comme les résidus miniers amiantés des haldes minières, propriétés privés des compagnies minières l'ont été dans le plan d'action 2022-2025 - Amiante.**